

**Compte-rendu du Conseil de l'ED Sciences du Végétal
du 4 mars 2021 en visioconférence**

Présents en visioconférence : M. Delarue, A. Gratiass-Weill, C. De Vitry, E. Jenczewski, M. Viaud, O. Bouchabke, C. Raynaud, C. Lelandais, M. Cren-Reisdorf, S. Merlot, I. Debeaujon, T. Rouxel, N. Delpierre, S. Nadot, M. Fagard, F. Barnèche, D. Manicacci, D. Laloi, A. Boualem, A. Perry, A. Davière, T. Geneste, G. Duville, M. Fournier

Excusés : B. Alunni, T. Flutre, R. Le Hir, F. Budar, P. Meimoun, J. Ropars

Secrétaire de séance : M. Fournier

Début de la séance : 9h15.

- **Point sur répartition des contrats doctoraux de l'UFR des Sciences d'Orsay**

La Commission de la recherche a attribué 9 contrats de l'UFR des Sciences à l'ED SEVE. Ces contrats sont financés par l'UFR des Sciences (ex contrats Université Paris-Sud) sur fonds du Ministère MESRI.

Mme Christine Paulin, la doyenne, a convoqué les directeurs/directrices des EDs pour discuter de la répartition de ces contrats en dehors du périmètre employeur UFR des Sciences.

1 - Laboratoires hors Paris-Saclay (IBENS, IBPC, IJM)

- On ne pourra accueillir que des équipes entières, pas de chercheurs isolés.

1 seul contrat/concours/an pourra sortir de Paris-Saclay à l'issue du concours (3 contrats autorisés à sortir sur les 3 prochaines années)

- Principe de réciprocité : pour un contrat Paris-Saclay, 1 contrat sur fonds propres
- Inscription des doctorants à Paris-Saclay et signature des publications

2 - Laboratoires Paris-Saclay hors périmètre employeur (BIOGER, IJPB)

Selon Christine Paulin, la ligne suivie a été de ne pas revoir à la baisse les volumes de contrats qui étaient affectés sur des unités Paris Saclay hors périmètre employeur (IJPB et BIOGER en ce qui nous concerne).

Suite à des discussions au sein de la commission de la recherche, qui devront être validées par le conseil académique de Paris-Saclay, un maximum de 50% des contrats doctoraux alloués à la GS Biosphera pourront être installés au sein des laboratoires de l'Université Paris-Saclay hors périmètre employeur.

- **Modalités évaluation contrats FRM**

4 projets reçus pour 2 places:

- Pierre BRIOZZO (IJPB)
- Martin CRESPI (IPS2)
- Céline MASCLAUX (IJPB)
- Clémentine VITTE (Moulon)

Un vote électronique sera organisé, sur les mêmes critères que pour les projets au concours **plus** intérêt, application en santé humaine.

- **Evaluation des projets de thèses concours 2021**

49 projets ont été déposés par les encadrants de notre ED.

2 projets émanant de laboratoires hors Paris Saclay ont été retirés de la procédure suite aux nouvelles contraintes imposées par Paris Saclay (voir ci-dessus).

45 projets ont été validés. . 2 projets demandent un travail de ré-écriture avant validation par le conseil.

Le conseil a tenu compte des valorisations des thèses précédemment soutenues au sein des équipes. Pour que les candidatures puissent aboutir, il est indispensable que les doctorants précédents aient soumis un article en 1^{er} auteur ou bien l'ait déposé dans BioXriv au plus tard 12 mois après la soutenance de leur thèse. 3 des projets validés sont conditionnés à cette règle.

Les projets seront déposés par les encadrants sur ADUM. Ils devront obtenir un avis favorable du directeur/directrice d'Unité pour être mis en ligne par l'ED.

Fin séance : 12h45